



**CONTRAT INDIVIDUEL
DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**
(En application de l'article L6353-3 du Code du travail)
DEVIS DE FORMATION

Entre :

- La SARL « OSTEONAT », L'organisme de Formation
- Et M/Mme/Mlle : le/la Stagiaire

Nom/ Prénom	
Adresse CP Ville	
Adresse email	
Téléphone portable	

Est conclue la convention suivante,

Article 1 : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation suivante intitulée :

« Prise en charge ostéopathique de la sphère urogénitale féminine »

OSTEONAT - 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 0146069335
Numéro de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025

Article 2 : Nature et caractéristiques de la formation

- a) **Type de formation** : formation continue pour les ostéopathes
- b) **Objectif(s) de la formation** : A l'issue de la formation, le stagiaire sera être capable de pratiquer une évaluation et un traitement ostéopathique du patient enfant ou adulte présentant une pathologie de la sphère urogénitale féminine. Contrôle de connaissance par QCM 20 questions

A l'issue de la formation, une attestation de présence et de compétence sera délivrée à chaque stagiaire.

- c) **Programme de formation** :
Voir Annexe 1 en page 5

Article 3 : Pré requis

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant :

- Ostéopathe DO inscrit à l'ARS, formé sur 5 ans,
- Ou Étudiant en 5e année d'un collège agréé d'ostéopathie.

Article 4 : Organisation de la formation :

L'action de formation aura lieu en 1 séminaire se déroulant aux dates suivantes :

11 et 12 septembre 2021

- a) L'action de formation a lieu à l'adresse suivante :
Espace Saint Martin - 199 bis rue St Martin 75003 Paris
- b) Elle est organisée pour un effectif de 20 stagiaires maximum.
- c) Durée de la formation **15 heures**.
- d) Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée et notamment les moyens pédagogiques et techniques et les modalités de contrôle des connaissances sont les suivantes :
 - -Support de cours fourni au stagiaire en format PDF
 - -Présentations PowerPoint
 - -Pratiques individuelles entre les stagiaires
 - -Vérification de l'acquisition de compétence

e) Les diplômes, titres ou références des responsables de la formation sont les suivantes :

- **Michèle BARROT**

Ostéopathe DO

michelebarrot@gmail.com

www.autour-de-la-naissance.fr

Exerce en libéral à Paris XVIIIème arrondissement.

Chargée de cours en périnatalité à Paris VII Denis Diderot

Attachée à la maternité et au service de néonatalogie au Centre Hospitalier Régional d'Argenteuil depuis 2005.

Article 5 : Inscription à la formation

La modalité d'inscription à la formation est la suivante :

- Le Stagiaire adresse au siège social de la société Osteonat le présent contrat accompagné d'un chèque de réservation de 100,00€, et d'un justificatif de formation (copie du Diplôme d'Ostéopathie ou du certificat d'inscription au Registre ADELI, ou certificat de scolarité pour les étudiants de 5^{ème} année. Le chèque ne sera encaissé qu'en cas d'annulation tardive par le stagiaire (voir alinéa 3 du présent article).
- L'organisme de formation accuse réception par courrier électronique du dossier et confirme l'inscription au stagiaire.
- Après signature du présent contrat, le stagiaire peut demander l'annulation de son inscription. Si cette demande est faite plus de 30 jours avant le début de la formation, le chèque de réservation peut soit lui être renvoyé si c'est une annulation annulée, soit conservé par l'organisme si c'est une simple demande de report sur une autre formation. Si l'annulation ou le report sont fait moins de 30 jours avant le début de la formation, l'organisme peut encaisser le montant du chèque de réservation.
- L'organisme de formation se réserve la possibilité d'annuler une formation jusqu'à 30 jours avant la date du 1^{er} séminaire. Dans ce cas, les chèques de réservation seront au choix du stagiaire, soit renvoyés à l'émetteur, soit conservés par l'organisme en vue d'une formation ultérieure.

Article 6 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 400,00 euros.

Le stagiaire s'engage à verser ce montant lors du premier jour de la formation (sauf accord particulier écrit avec l'organisme de formation). Le chèque de réservation de 100,00€ lui sera restitué à cette occasion.

Article 7 : Interruption de stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme ou de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat sera résilié selon les modalités financières suivantes :

Interruption du fait de l'organisme de formation : remboursement au prorata temporis.


Interruption du fait du stagiaire pour un autre motif que la force majeure : pas de remboursement

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Article 8 : Litiges éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Versailles sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à _____ le ____/____/20____

<p>Pour le stagiaire (nom et qualité du signataire)</p>	<p>Pour l'organisme (nom et qualité du signataire)</p> <p style="text-align: right;">Michèle BARROT gérante</p> <p style="text-align: center;"> OSTEONAT 6, résidence l'Orangerie 78170 LA CELLE SAINT CLOUD N° de déclaration d'activité: 11 75 52295 75 SIRET: 804 583 821</p>
--	---

Merci de nous envoyer par voie postale un exemplaire de ce contrat signé par vos soins accompagnés des documents nécessaires à votre inscription (Justificatif de formation ou certificat d'inscription ADELI, ainsi que chèque de réservation de 100,00€), afin que nous puissions valider votre inscription. Le règlement de la formation sera à verser, conformément l'article 6 du présent contrat, au premier jour de la première session.

Ce document est également destiné à vous permettre de solliciter éventuellement les organismes de financement de la formation professionnelle.

Annexe 1 : Planning et Programme de formation

Planning

	J1	J2
9h-10h45	Présentation et évaluation Importance et spécificité de l'abord de la sphère pelvienne. Définitions	Le plancher pelvien et ses connexions Troubles statiques pelviens et posturaux
10h45	<i>pause</i>	<i>pause</i>
11h-12h45	Organisation Embryologique La vie génitale féminine Enfance/Puberté/Périnatalité/Ménopause	Pratique
12h45-14h	<i>repas</i>	<i>repas</i>
14h-14h30	<i>évaluation</i>	<i>évaluation</i>
14h30-16h15	Impact anatomophysiologique des âges hormonaux de la vie génitale. Rappels anatomiques Utérus /Ovaires... Physiologie. Axes neuroendocriniens	Les algies pelviennes Dyspareunies Hypofertilité. Accompagnement Traumatismes génitaux
16h15	<i>pause</i>	<i>pause</i>
16h30-18h15	Pratique	Pratique et Debriefing. Evaluation

PROGRAMME

Journée 1

Présentation Evaluation

Importance et spécificité de l'abord de la sphère pelvienne

Organisation embryologique

La vie génitale féminine. Définitions. Puberté/périnatalité/Ménopause

Impact anatomophysiologique des âges hormonaux de la vie génitale

Rappels anatomiques ; Utérus et ses attaches. Ovaires

Physiologie Utérus Ovaires Axes hormonaux et neurovégétatifs

Pratique

Journée 2

Le plancher pelvien et ses connexions

Péritoine Diaphragme Troubles statiques pelviens et postures

Pratique

Les algies pelviennes

Dyspareunies

Hypofertilité Accompagnement

Traumatismes génitaux

Pratique Évaluation Debriefing